



S E R M O N

SUR L'OBLIGATION

DE L'AUMÔNE,

Prêché à Paris dans l'Eglise des Nouveaux-Convertis, au Faubourg Saint-Victor, le cinquième Samedi du Carême, en 1681.

Acceptit JESUS Panes: & cum gratias egisset, distribuit discumbentibus.

Jesus-Christ prit les pains, & après avoir rendu grâces à Dieu, il les distribua au peuple.

En saint Jean, chap. vi.

UN des plus grands miracles que Jesus-Christ ait fait ; soit pour sa gloire, soit pour l'utilité ou pour l'instruction des hommes, c'est celui que nous lisons dans l'Evangile, que l'Eglise nous propose demain, & que je vous invite à méditer aujourd'hui. Il fait éclater sa Providence, en produisant l'abondance dans le désert, & suppléant par sa puissance à la stérilité des lieux, & au défaut de la nature. Il multiplie ses secours ; & trouvant des ressources de charité, que la prudence des Apôtres n'avoit pu prévoir, & que la nécessité des peuples qui le suivoient, dans le besoin pressant où ils étoient, n'avoit presque osé se promettre, il fait admirer son pouvoir, & ressentir sa magnificence. Il satisfait sa miséricorde, en nourrissant ces troupes nombreuses, qui après avoir oublié pendant quelque temps leurs propres besoins, par l'application qu'elles avoient à sa parole, remplies des vérités éternelles qu'il leur prêchoit, alloient enfin succom-

ber par une défaillance corporelle. En cela même il accomplit sa justice. Il étoit raisonnable qu'il protégéât ceux qui s'étoient attachés à lui pour le suivre dans la retraite ; qu'il fit trouver la vie à ceux qui étoient venus chercher leur salut ; & que nourrissant leurs corps d'un pain matériel , après avoir nourri leurs ames de ses enseignemens salutaires , il vérifiât cette parole de son Evangile : *Que ceux qui cherchent le Royaume des Cieux , auront encore par-dessus les affistances même temporelles.* Matth 6.

Mais ce qui sert à notre instruction , c'est l'exemple qu'il nous donne , d'ouvrir nos entrailles de compassion , sur les misères de nos frères ; de soulager les pauvres qu'il nous a laissés , pour le représenter en ce monde ; d'étendre notre charité à proportion de nos forces , au-delà même de nos forces. En quoi , MESSIEURS , ordinairement on se flatte. On croit que c'est une action de libéralité , & non pas une nécessité d'obligation. On regarde l'aumône comme un conseil de perfection , & non pas comme un précepte indispensable de la loi de Dieu. Pourvu qu'on n'ait pas volé le bien d'autrui , on croit qu'on a droit d'abuser du sien : on se sauve sur la juste acquisition , & l'on ne corrige pas le mauvais usage qu'on fait des biens qu'on a reçus de Dieu. Je viens aujourd'hui combattre cette erreur , & vous faire voir que l'aumône est une obligation , & que la refuser de son superflu , c'est

1°. Pécher contre la Providence de Dieu.

2°. Pécher contre la Miséricorde de Dieu.

3°. Pécher contre la Loi & la Justice de Dieu.

Adressons-nous à cet Esprit-Saint , qui est le principe de la compassion , & de la charité Chrétienne ; par l'intercession de cette Mère de miséricorde , à qui l'Ange dit : AVE MARIA.

LE mauvais usage qu'on fait des richesses vient ordinairement , de ce qu'on ne les considère que dans un ordre naturel , comme des effets du hasard , ou des présens de la nature. La plupart les regardent comme des biens qu'une aveugle fortune pousse de main en main ; & qui par une incertaine ou fatale révolution , s'arrêtant ou changeant de maîtres , échappent aux uns , & tombent en partage aux autres , selon la conjoncture des temps , & la rencontre des affaires. Ceux qui ont acquis ces biens par leur habileté , ou par leurs soins , croient les avoir assez achetés par la peine

Division

I.
PARTIE.

qu'ils ont eue à les acquérir, & les retenant comme l'ouvrage de leurs propres mains, jouissent des bienfaits de Dieu, comme de la récompense de leur travail, & du fruit de leur industrie. Ceux qui les ont reçus par succession, en usent comme d'une possession, qui d'étrangère qu'elle étoit, leur est enfin devenue propre; & sans remonter à Dieu qui en est la source, s'arrêtent à la prévoyance de leurs pères, & ne croient être riches, que parce qu'ils sont nés, ou qu'ils ont hérité d'un homme qui l'avoit été. Aveugles, dit le Sei-

Nescivit quia ego dedi ei frumentum & vinum & oleum, & argentum, multiplicavi ei & aurum. 2. 8.

gneur, par un de ses Prophètes: *De ne pas voir que c'est moi qui leur ai donné cette abondance & ces commodités temporelles, & qui ai multiplié cet or & cet argent dont ils jouissent.* Faut-il s'étonner, si manquant dans le principe, ils manquent dans les conséquences: si ne connoissant pas les dons de Dieu, ils n'en usent pas selon ses desseins; & si ne voulant pas savoir de qui ils ont reçu leur bien, ils ne s'informent pas à qui ils doivent le distribuer.

Or, MESSIEURS, supposé ce que la foi nous enseigne, que Dieu est l'auteur de tous les biens, même temporels; qu'il y a une bénédiction secrète & spirituelle qui les produit & les multiplie, & une main paternelle & invisible, qui les répand & les distribue; & qu'encore qu'ils soient peu considérables, si l'on les compare avec ceux de l'ame, ils ne laissent pas d'être des effets & des effusions d'une bonté souveraine; qui nous les donne, non pas comme des félicités, dit S. Augustin, mais comme des secours & des consolations de cette misérable vie. De-là je conclus que puisque c'est Dieu qui les donne, il les donne pour quelque fin, & les destine à quelque usage; & que c'est pour quelque importante raison qu'il les accorde aux riches, & qu'il les refuse aux pauvres.

Quelle est donc cette raison & cette fin? Soyez-en vous-mêmes les juges. Est-ce pour satisfaire les passions de l'homme, & non pas les devoirs de l'humanité? Est-ce pour entretenir l'orgueil & l'avarice des uns, & pour laisser l'humilité & la patience des autres? Est-ce pour fournir de matière à votre luxe & à vos intempérances, aux dépens de ceux qui souffrent la faim, la soif & la nudité? Est-ce pour dissiper vos biens en dépenses superflues, par une profusion indiscrète, & non pas pour en faire part à ceux qui en manquent, par une dispensation charitable? Est-ce pour affliger

les malheureux & pour leur faire mieux sentir le poids de leur nécessité, par la comparaison de votre abondance ? Est-ce pour repaître les yeux du peuple de l'éclat de ces richesses que vous lui avez peut-être volées, & pour lui faire voir jusqu'où peut aller la dissolution d'un prodigue, ou l'insensibilité d'un avare ?

A Dieu ne plaise que nous ayons des pensées si basses & si indignes de sa providence. Ce seroit accuser Dieu d'aveuglement ou de préoccupation pour les riches ; d'injustice ou de cruauté pour les pauvres, & le rendre responsable de la misère des uns, & complice des péchés des autres. Non, non, l'intention de Dieu, en faisant des riches, c'est de les rendre charitables. Il les choisit pour être les instrumens de ses miséricordes, & les canaux par où doivent couler les grâces extérieures dans son Eglise : ce n'est pas un conseil qu'il leur donne, c'est une loi & une nécessité qu'il leur impose.

Pour vous convaincre de cette vérité, je n'ai qu'à recueillir ici les noms que l'Esprit de Dieu donne à l'aumône dans ses Ecritures. Tantôt il l'appelle une dette : *Ecoute la voix du pauvre, & rends-lui ce que tu lui dois* : comme s'il disoit, ce n'est pas une libéralité, ni une gratification de bienfaisance que vous faites, c'est un paiement de justice & de rigueur. Ce n'est pas du fond de vos biens que vous tirez ce que vous donnez, c'est du fond de la providence de Dieu ; & si par votre compassion & par votre tendresse, vous en faites un présent volontaire : dans l'intention de Dieu, c'est une obligation indispensable. Les pauvres que vous assistez sont donc des créanciers que vous satisfaites. Or, souffrez-vous que vos débiteurs vous payent à leur fantaisie ? Leur donnez-vous la liberté d'oublier ce qu'ils vous doivent ? Supportez-vous patiemment, que tandis qu'ils vous retiennent votre nécessaire, ils s'épuisent en folles dépenses ? Est-ce par forme de conseil que vous leur proposez de s'acquitter en votre endroit ? Ne les citez-vous pas devant les Tribunaux ? Ne leur faites-vous pas expier dans l'horreur des prisons la peine de la lenteur, ou de l'impuissance où ils se sont mis de vous contenter ? Pouvez-vous croire que Dieu demande moins de fidélité & d'exactitude de vous, que vous n'en demandez des autres ?

Tantôt il lui donne le nom de *justice*, pour nous apprendre qu'à proprement parler, ce n'est pas donner aux pau-

Declina
pauperi
aurem
tuam, &
redde
debitum
tuum.
Eccli. 4.
8.

Dispersit
dedit,

pauperibus, iusticia ejus... *Psal.* 111. 9. vres ce qui est à nous, que c'est leur rendre ce qui est à eux; qu'autrement ce seroit entreprendre sur leurs droits, & les frauder de ce qui leur appartient; que comme il y a un larcin d'oppression, par lequel on fait les pauvres, il y a un larcin de détention, par lequel on refuse d'affister ceux qui le font, ce qui est également injuste, également criminel.

Deus prospector est ejus qui reddit gratiam. *Eccli.* 3. 34. Tantôt il l'appelle une restitution de grâce. C'est une grâce que Dieu fait aux pauvres, aussi bien qu'à vous, quand il vous donne du bien. C'est un dépôt qu'il vous met entre les mains, pour le faire passer en celles des pauvres; il regarde ce que vous en ferez. Quoiqu'il n'ait pas besoin d'avoir quelqu'un qui lui aide dans les effets de sa miséricorde, il a pourtant voulu, dit S. Leon, secourir les hommes par les hommes, afin d'éprouver la fidélité des uns, dans leur administration, & la patience des autres dans leur besoin. Or, comme il n'y a rien dans la société de si contraire aux lois, & à la bonne foi, que de retenir un dépôt qu'on nous a confié, il n'y a rien de si contraire à la piété & à la religion, que de se prévaloir pour soi d'un bien qu'on n'a que pour le communiquer aux autres.

Cui tributum tributum. *Rom.* 13. 7. Enfin, S. Paul appelle l'aumône *un tribut*: c'est un tribut que Dieu demande aux riches sur les richesses qu'il leur a données. Comme le Prince temporel a droit d'imposer une redevance sur les fiefs dont il investit un particulier, pour marque éternelle qu'il le tient de lui. Dieu qui est le maître absolu des richesses, ne peut-il pas, en les donnant aux uns, à l'exclusion des autres, y mettre dessus le droit de l'aumône, qui marque que c'est de sa main qu'on les a reçues? & si c'est une ingratitude & une rébellion intolérable à un vassal, de contrevenir aux conditions que son Seigneur lui a imposées, n'est-ce pas une infidélité punissable aux chrétiens, de ne pas accomplir ce qui leur est ordonné? De tout cela, il s'enfuit qu'il n'est pas permis de jouir de son bien comme on veut; & que ce n'est pas un conseil ni une bienfaisance, mais un commandement, & une nécessité d'affister les pauvres dans leur misère.

C'est un effet de la bonté & de la sagesse de Dieu, dit saint Chrysostome, d'avoir fait de l'aumône chrétienne un moyen nécessaire pour le salut. Ce fond de miséricorde & de charité auroit été mal assigné sur le bien des riches, si Dieu ne l'eût pas exigé lui-même. Insensibles aux malheurs

d'autrui , & renfermés dans l'amour d'eux-mêmes , ils se seroient comme endormis dans ce calme trompeur , & dans cette fausse paix , que donnent presque toujours la prospérité & l'abondance. La cupidité n'eût point eu de bornes , le nécessaire & le superflu se fussent confondus ensemble ; celui qui n'eût point senti de misère , n'eût point eu de pitié des misérables , & chacun eût été d'autant plus inhumain , qu'il se fût estimé libre de l'être , & qu'il eût trouvé dans le défaut de sa charité , la sûreté de sa conscience. Hélas , ajoute ce Père , la Loi de Dieu , toute sainte & rigoureuse qu'elle est , ne peut arrêter la licence des hommes , & l'aumône , quelque raisonnable & commandée qu'elle puisse être , ne trouve presque plus de Chrétien qui l'observe ; qu'auroit-ce été si Dieu l'eût laissée au choix , & à la volonté des particuliers , & s'il n'en eût fait qu'un moyen de perfection , à laquelle peu de gens aspirent ; & non pas un moyen absolu de salut , auquel tous les riches sont obligés ?

Ce précepte est fondé sur cette providence commune , que Dieu est obligé d'avoir pour toutes ses créatures , & dont il a chargé les riches à l'égard des pauvres. *Ils sont faits pour aller au-devant l'un de l'autre* , dit l'Écriture , & pour se prévenir par une correspondance réciproque. La raison qu'elle en donne , c'est que *le Seigneur est le Créateur de l'un & de l'autre*. Il a créé le riche , afin qu'il rachète ses péchés en secourant le pauvre. Il a créé le pauvre , afin qu'il s'humilie par le secours qu'il reçoit des riches. Ils ont été comme entrelassés dans la société civile , afin que par des offices mutuels , ils pussent s'entr'aider , non-seulement pour les commodités de la vie présente , mais encore pour leur salut , en se sanctifiant , les uns par une libéralité honnête , les autres par une humble reconnoissance. Quoi qu'il en soit , les pauvres appartiennent à Dieu aussi-bien que vous , & plus que vous , parce qu'ils sont , non-seulement les créatures de Dieu , comme vous l'êtes , mais encore ses nouvelles créatures , formées sur l'Image de Jésus-Christ , & rendues conformes à sa vie humiliée & pénitente. Il est donc de la Providence de les assister , & il est de votre Religion de vous charger à leur égard des soins de sa providence. Autrement , c'est faire injure à leur Créateur & au vôtre , & lui reprocher qu'il abandonne ses créatures au hasard , au caprice & à la discrétion des hommes ; qu'il les traite com-

Dives & pauper obviaverunt sibi. Prov. 21.

2.
Utriusque enim operator est Dominus. Ibid.

Qui calumniatur egen-tem exprobrat factori suo. Prov. 14. 31.

me des enfans exposés à la pitié des passans par un père im-
pitoyable , comme des malheureux à qui l'on interdit le feu
& l'eau ; pour qui le Ciel est d'airain , la terre stérile , &
toute la nature inutile : ce sont les termes de l'Écriture. Y
a-t-il rien qui répugne davantage à la bonté , & à la justice
de Dieu ? Il faut donc nécessairement reconnoître que dans
ces biens , que vous croyez qui vous appartiennent entière-
ment, il y a une portion de réserve pour les œuvres de miséri-
corde & de charité , qu'il ne vous est pas permis de détourner ,
ni d'employer à d'autres usages ; que ce qu'il y a de superflu
pour vous , est dû à l'entretien des pauvres , & ne dépend
ni de votre disposition , ni de votre liberté ; & que comme
il y a un fond de la Providence particulière , qui vous a
comblé de ses grâces , il y a aussi un fond de la Providen-
ce commune , qui vous a donné en garde la part des pauvres.

Pour entendre ceci , il faut remonter à l'origine de ce
droit. Il est certain que Dieu créa le monde , avec cet or-
dre , que toutes choses fussent communes ; & que cette po-
lice se seroit maintenue dans la nature , si les hommes se
fussent conservés dans leur innocence. Comme ils seroient
nés dans une même condition , ils auroient tous eu la mê-
me fortune. La terre leur auroit servi de patrimoine uni-
versel , où tous avoient droit , & où chacun auroit eu part
également. Ils auroient borné leurs désirs à la simple né-
cessité de la nature , qui se contente de peu , & qui d'elle-
même n'est ni ambitieuse , ni intéressée ; vivant ainsi dans
une honnête & innocente frugalité , sans être en peine ,
ni de chercher le nécessaire , ni de se passer du superflu , ils
auroient joui paisiblement des biens de Dieu , & n'auroient
eu , ni la sollicitude des richesses , ni les chagrins de la pau-
vreté. Mais cette police ayant été renversée par le péché ,
l'inégalité des biens & des conditions s'est introduite par-
mi les hommes.

La raison a voulu qu'on eût cette condescendance né-
cessaire pour la cupidité de quelques-uns , afin d'éviter les
contestations & les injustices tumultueuses de tous ; &
Dieu même , par une admirable disposition de sa sagesse ,
qui des désordres apparens fait tirer l'ordre quand il lui
plaît , a permis que les uns naquissent dans l'abondance , les
autres dans la pauvreté : en sorte que les uns se regardent
comme les ministres de sa miséricorde , les autres comme

les fujets de sa providence. Or il y auroit de l'injustice en ce partage inégal : il seroit contraire à l'ordre & à la raison naturelle , & au dessein de Dieu même , si les uns possédant tout , les autres ne possédoient rien. Ce seroit une espèce de tyrannie , d'avoir ainsi dépouillé les pauvres de cette possession qu'ils avoient commune avec le reste des hommes. Si cette division s'est faite pour la justice & pour l'utilité commune , il est aisé de conclure , que tout les biens superflus , encore que par le droit des gens ils soient aux riches qui les possèdent , quant à l'administration & à la propriété , ils appartiennent de droit naturel , quant à l'usage , aux pauvres qui sont dans la nécessité , afin , dit saint Paul , que l'égalité se rétablisse en quelque sorte , ou que du moins il n'y ait pas entre eux une si prodigieuse différence.

Ut fiat
æquali-
tas.
2. Cor. 8.
14.

Car , MESSIEURS , pourquoi faut-il que dans vos vastes & superbes maisons , sous des lambris d'or & d'azur , entre votre orgueil & votre mollesse , vous vous fassiez comme un printemps perpétuel dans les saisons les plus rigoureuses , pendant qu'un pauvre cherche en vain une misérable retraite , pour se défendre des injures de l'air ? Pourquoi faut-il que vos buffets gémissent sous le poids de tant de vases précieux , que vous étalez , & qui ne servent qu'à montrer votre vanité , & à irriter celle des autres , pendant qu'un pauvre n'a pas un vaisseau de terre pour l'usage nécessaire de sa vie ? Pourquoi faut-il que vous reposiez dans ces lits , plus richement parés que des Autels , où vous sacrifiez à la volupté & à la paresse , pendant qu'un pauvre , couché sur la dure , peut à peine trouver dans quelques momens de la nuit à se délasser des fatigues , & se consoler des peines de la journée ? Rapprochez-les de vous , rapprochez-vous d'eux ; & si vous ne pouvez vous défaire de tant de choses inutiles & superflues , qui contribuent à votre félicité imaginaire , au moins fournissez-leur ce qui peut adoucir leur malheur & soulager leur pauvreté. Autrement vous violez les lois de la Providence , qui vous avoit choisis pour être les dispensateurs de ses richesses.

Dieu pouvoit bien se charger lui-même , de leur donner ce qui leur étoit nécessaire , & les mettre en état de se passer de vos aumônes ; mais il a voulu tempérer sa toute-puissance , & nous donner sa miséricorde à exercer les uns sur

les autres. Les Saints Pères donnent trois raisons de cette conduite. La première : C'est pour entretenir l'union des Fidèles, en les liant ensemble par ce commerce de charité, en sorte que les uns reconnoissant l'ordre qu'ils ont reçu d'affister leurs frères, s'attachent à eux par une affection sincère, & par une générosité chrétienne : & que les autres voyant la dépendance qu'ils ont de leurs frères, s'attachent à eux par une sainte confiance ; & que touchés également, par le plaisir qu'on a de faire du bien, ou par la reconnoissance qu'on a d'en avoir reçu, ils se louent, ils s'aiment, ils se sanctifient.

Or celui qui a de la substance de ce monde, & qui tient ses entrailles fermées à la nécessité de son frère, peut-il croire que la charité de Dieu soit en lui ? Quand sera-t-il attendri, s'il ne l'est à la vue de ce mendiant, qui n'a plus qu'un souffle de vie ; de ces orphelins, à qui l'on vient de ravir les restes de leur héritage ; de ces misérables, que la perte d'un procès, & l'iniquité d'un Juge ont réduits au désespoir ; d'un débiteur, qu'un créancier impitoyable suffoque, en lui disant : *Rends ce que tu dois* : d'un malade, en qui la douleur & la pauvreté disputent ensemble à qui lui donnera le coup mortel ? Quelle occasion plus pressante trouvera-t-il, pour affister son prochain, que la faim, la soif, l'infirmité & le péril de la mort, non-seulement du corps, mais encore de l'ame ?

C'est détruire l'union & la charité, non-seulement en soi, mais encore dans le cœur des autres. Croient-ils pouvoir être aimés par ceux qu'ils abandonnent ainsi ? Ont-ils l'ame assez tendre pour tenir contre cette inhumanité ? Offriront-ils leurs prières pour vous, qui ne voulez pas écouter les leurs ? Vous souhaiteront-ils du bien, dès qu'ils s'apercevront que vous ne voulez pas leur en faire ? Verront-ils d'un œil indifférent vos équipages magnifiques, vos tables somptueuses, tandis qu'ils ne peuvent obtenir de vous un morceau de pain ? Se voyant méprisés, ils murmureront contre vous : vous voyant insensibles à leur misère, ils seront trop sensibles à votre dureté. Vous leur ferez perdre par votre faute, & le secours de vos aumônes, & le mérite de leur patience ; & vous perdrez les uns & les autres cette charité, qui est le lien de la perfection & de la société chrétienne.

La seconde raison pour laquelle Dieu vous a fait le dispensateur de ses biens à l'égard des pauvres ; c'est, dit saint Leon, afin que les légitimes actions de grâces soient rendues au Maître pour les offices de sa piété, dont on voit les œuvres dans ses serviteurs. Comme il a dessein que ses bienfaits soient répandus sur tous les hommes, il est juste que toutes leurs voix lui fassent comme un concert de bénédictions & de louanges ; en sorte qu'ils le remercient & le louent tous en commun : les uns, de ce qu'ils reçoivent ; les autres, de ce qu'ils ont de quoi donner. Or si le pauvre ne reçoit rien, il semble qu'il est déchargé de la reconnaissance que Dieu exige de tous les hommes. Il se plaindra, & il aura droit de se plaindre. S'il bénit Dieu, il le bénira tristement ; il le regardera comme un Juge sévère qui le châtie ; & non pas comme un Père amoureux qui le nourrit.

Ainsi, toutes les fois que vous refusez de faire part de vos biens à ceux qui en ont besoin, vous ôtez à Dieu un hommage & une reconnaissance qu'on lui rendroit. Vous êtes mauvais riche, parce que vous n'usez pas de vos richesses conformément aux lois, & aux desseins de sa Providence. Vous faites de mauvais pauvres, parce que les privant des secours que raisonnablement ils pouvoient espérer de vous, vous les jetez dans l'impatience & dans le murmure. Vous ne glorifiez pas Dieu en vous, parce que vous ne faites pas de vos biens l'usage honorable qu'il vous avoit ordonné d'en faire ; vous ne le glorifiez pas en la personne des autres, parce que vous ne leur faites pas ressentir les grâces qu'il a destiné de leur faire ; & par un double sacrilège, vous dérobez aux pauvres le bienfait de Dieu, & vous dérobez à Dieu, qui est le Bienfaiteur, la reconnaissance qu'il devoit attendre du pauvre.

La troisième raison pour laquelle Dieu a voulu assister les hommes par les hommes, c'est afin de leur apprendre à se détacher des biens temporels ; ce qui est un des points essentiels de la Religion Chrétienne. Saint Paul nous enseigne, qu'il faut les avoir comme ne les ayant pas, les posséder comme ne les possédant pas, en user comme n'en usant pas ; c'est-à-dire être disposés à les perdre ou à les abandonner pour Jesus-Christ, quand l'occasion s'en offrira. Pour les pauvres, ils ne voient rien dans le monde qui ne les détache du monde. Comme ils manquent de tout, ils ne

Peuvent tenir à rien. Quand il leur échapperoit quelque désir défordonné d'avoir les biens que vous avez, leur cupidité vaine & impuissante se réprime d'elle-même. Quelque envie qu'ils eussent de la commodité & de l'abondance, vous les accoutumez assez, par votre peu de charité, à s'estimer heureux d'avoir à peu-près ce qui leur est précisément nécessaire. Pour vous, qui vivez dans le luxe & la vanité, qu'il est à craindre que votre cœur ne soit où sont vos trésors ! Comment quitteriez-vous vos biens pour Jésus-Christ, puisque vous n'avez pas le courage d'en donner une petite portion pour lui ? Comment souffririez-vous la pauvreté, puisque vous ne pouvez vous résoudre à vous retrancher tant-soit-peu de votre surabondance ? Montrez que vous n'êtes point attaché, en donnant généreusement aux pauvres ce que vous avez de superflu, pour satisfaire aux obligations que la Providence vous a imposées.

Mais que ne fait-on pas pour éluder ce précepte de la Loi de Dieu ? Quoiqu'on demeure d'accord que les riches doivent donner aux pauvres ce qu'ils ont de superflu, on raisonne tellement sur ce superflu, on confond tellement la nécessité réelle de la raison & de l'équité, avec une nécessité imaginaire de l'orgueil & de l'ambition, qu'on en conclut ensuite aisément, que les riches ne sont presque plus obligés de faire l'aumône, parce que la règle, ou plutôt le dérèglement du siècle, non-seulement ne leur laisse rien de superflu dans leurs biens, mais à peine leur permettent-ils d'y trouver le nécessaire. De-là viennent ces plaintes qu'on entend souvent dans le monde : Notre revenu nous suffit à peine. Quand on est d'une certaine condition, on n'a jamais de bien de reste ; les dépenses sont excessives, la qualité & la naissance nous sont à charge, & la fortune nous consume tout le bien qu'elle nous a fait.

Ainsi ils prennent pour prétexte du péché qu'ils font contre la Providence, cette même Providence qui les a mis dans quelque rang, ou dans quelque emploi élevé au-dessus des autres, & s'imaginent qu'ils sont dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils se sont imposé une volontaire nécessité d'être ambitieux & d'être superbes. Il faut que je détruise ici en peu de mots cette chimère de condition. Je sais que comme il se trouve diverses demeures dans la maison du Père céleste, il se trouve de même plusieurs

Etats dans le royaume visible de Jesus-Christ ; qu'il y a une décence & une splendeur de condition , selon la naissance ou les emplois de chacun , que l'Ecriture même approuve , quand on les règle par la Loi de Dieu & par la prudence chrétienne , & qui fait parmi les hommes une distinction & une magnificence nécessaire pour autoriser la vertu , & pour attirer le respect des peuples.

Mais y a-t-il aujourd'hui quelque pudeur & quelque retenue sur ce point ? Chacun s'estime , non pas tel qu'il est , mais tel que sa vanité lui figure d'être. Il s'est glissé dans le monde un malheureux esprit d'émulation , qui porte à se distinguer des égaux , à s'égalier aux plus élevés , & à ne céder à personne. Quand on n'est pas né Grand , on s'agrandit de sa propre autorité ; on grossit l'équipage , on multiplie la dépense , on se mesure par sa cupidité , non pas par sa raison. Les grands & les petits s'habillent presque de même ; le luxe & la vanité n'ont plus de bornes ; & par un dérèglement que les lois humaines & divines n'ont pu corriger jusqu'ici , chacun se fait de ses propres vices , des vertus de sa condition. Qui les réduiroit à leur naturel , leur retrancheroit bien de ce faste & de ce train qu'ils se donnent injustement , & trouveroit bien de quoi fournir aux besoins & aux nécessités des pauvres.

Mais je veux que vous soyez nés dans la fortune , & que vous soyez dans les dignités & dans les charges , où il faut vivre honorablement : ne sauriez-vous vous y soutenir que par des profusions & des dépenses excessives ? Une des principales erreurs qui règne aujourd'hui dans le siècle , c'est qu'on fait consister l'honneur & la réputation , non pas dans les devoirs essentiels de la condition , mais dans les richesses qu'on croit nécessaires pour la soutenir. Un Juge , un Magistrat , le dirai-je ? peut être un Ministre même de Jesus-Christ , comptent la dépense qu'ils peuvent faire , non pas les talens dont ils ont besoin. Comme s'ils devenoient plus vénérables par cette pompe extérieure , que par leur probité , leur religion & leur désintéressement ; & comme s'il étoit plus glorieux pour eux de montrer leurs richesses , que de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

Car enfin , notre première & plus importante condition est celle de Chrétien ; & la règle & la mesure de nos actions se doit prendre de l'Evangile , non pas de ces traditions hu-

vaines dont on se fert contre les Commandemens de Dieu, depuis qu'on a entrepris d'altérer sa sainte parole par des subtilités étudiées, & de réduire en art le relâchement des mœurs & l'affoiblissement de la discipline. Consultez donc l'Évangile, qui est infallible ; dressez là-dessus le plan de votre vie & de votre dépense ; donnez-lui toute l'étendue que vous y pourrez raisonnablement trouver pour régler cet état du Chrétien. Vous assignera-t-il un fonds pour la pompe & pour les vanités du monde ? La première promesse que vous avez faite à votre Baptême, c'est d'y renoncer. Vous accordera-t-il la dispense d'employer vos biens au luxe des habits, à la délicatesse des tables, à la recherche des plaisirs ? Vous y verrez la condamnation expresse d'un mauvais riche. Vous laissera-t-il une portion de vos richesses, pour acheter les vaines espérances de la fortune, pour nourrir votre ambition par des magnificences extravagantes, pendant que vos créanciers meurent de faim ? La Loi de Dieu n'autorise pas l'injustice ni la vanité.

Vous conseillera-t-il d'amasser des trésors pour des besoins incertains, pour des prétextes avarés, pour des bâtimens & pour des meubles précieux au-delà de toute mesure ? Il vous avertit au contraire d'amasser pour le Ciel des trésors spirituels, qui ne peuvent nous être ravis par la fortune, dont l'acquisition est juste, la conservation facile, & la jouissance éternelle. Or, retranchez de tous les états ces dépenses profanes & superflues, & réduisez ces excès de la cupidité, à cette règle morale & chrétienne, vous verrez qu'elle fera l'abondance des riches. Non-seulement ils vivront honorablement ; ils auront même sans s'incommoder de quoi faire aux pauvres de grandes largesses. Si cela est, direz-vous, le nombre des élus sera petit. Jésus-Christ ne l'a-t-il pas prédit lui-même ? Il s'enfueroit que les riches seroient difficilement sauvés. Jésus-Christ ne l'a-t-il pas assuré ? parce qu'ils péchent contre la Providence & contre sa miséricorde : c'est ma seconde Partie.

II. **QUOIQ'IL** n'y ait rien de plus convenable à l'homme
PARTIE. que d'être touché des misères & des infirmités humaines : quoiqu'un instinct secret de la nature attendrisse nos cœurs pour les malheureux, & nous porte à les plaindre & à les soulager dans leurs malheurs : quoique la raison, & souvent même l'amour propre, par des principes d'équité,

ou

ou par des vœux & des retours sur nous-mêmes, nous engage à compatir aux maux que ressentent nos frères, & que nous pouvons ressentir aussi ; Dieu n'a pas laissé d'en faire un des principaux devoirs de sa Religion.

L'Écriture sainte nous enseigne : *Que celui qui négligera son prochain sera odieux à Dieu & aux hommes : & que celui qui aura compassion des pauvres sera bienheureux.* Elle nous assure que les deux moyens les plus sûrs, pour obtenir le pardon de nos péchés, sont la foi & la pitié. Elle nous représente que c'est en cela que consiste la générosité chrétienne, & que : *Comme c'est le propre de Dieu d'être miséricordieux & charitable ; c'est aussi le propre des Justes d'être sensibles, aux besoins & aux afflictions des pauvres :* avec cette différence, que la charité de Dieu est infinie, & que sa miséricorde s'étend sur toute la nature ; au lieu que la miséricorde de l'homme est bornée, & ne tombe que sur le prochain. Elle nous fait souvenir que les fidèles ne font qu'un corps en Jésus-Christ ; qu'ils sont unis entr'eux par la foi des Mystères, par l'usage des Sacremens, par les lois d'une discipline commune ; & qu'ainsi étant enfans d'un même Père, membres d'un même corps, & serviteurs d'un même Maître, ils doivent compatir les uns aux autres, & s'assister mutuellement, s'ils veulent que Dieu les assiste.

Il y a deux choses que Dieu distribue aux hommes en ce monde, la grâce & les biens temporels. Par l'une, il fait les Justes ; par les autres, il fait les riches : par l'une, il pourvoit aux nécessités de l'âme ; par les autres, il pourvoit aux nécessités du corps ; & quoique la différence de ces deux sortes de bienfaits, soit considérable ; il est certain que la charité est la source & le principe de l'une & des autres. Or il faut pour chacun de ces biens un tribut à part, & une reconnaissance particulière proportionnée à l'obligation ; autrement ce seroit une ingratitude, qui non-seulement arrêteroit le cours de cette bonté souveraine sur vous, mais qui vous attireroit son indignation & sa colère. Il est donc juste, dit Saint Augustin, que la charité de Dieu lui soit payée en quelque façon par la nôtre. Car il n'y a rien qu'on puisse rendre pour l'amour, que l'amour même. Les richesses d'ailleurs étant un don de sa miséricorde, c'est aussi par la miséricorde qu'il faut les lui consacrer, en les distribuant à ceux qui sont dans la nécessité & dans l'indi-

gence. Tel est l'ordre de Dieu à l'égard des hommes : telle doit être la conduite des hommes à l'égard de Dieu.

C'est pour cela que Jésus-Christ dans son Evangile, nous commande, non-seulement d'être miséricordieux, & charitables, mais encore de l'être *comme notre Père céleste l'est* ; voulant que sa bonté soit la règle de nos devoirs, & que nous fassions le même usage qu'il fait lui-même de sa charité. Par-là il fait voir que ce commandement est juste, puisqu'il l'autorise par son exemple ; qu'il est important, puisque lui, qui en est la fin, veut bien en être le modèle ; qu'il est raisonnable, puisqu'il n'exige de nous que ce qu'il fait tous les jours pour nous. Or les fonctions de la miséricorde de Dieu, sont de veiller avec soin sur nos besoins ; de regarder avec pitié nos misères ; de les soulager avec abondance. Toutes nos obligations par conséquent sont, de nous informer des besoins de nos frères ; d'en être sincèrement touchés ; & de les secourir généreusement.

Je dis qu'il n'est pas permis de vivre en repos, & dans l'indifférence à l'égard de notre prochain ; que ce n'est pas assez de l'assister par hasard ou par caprice, lorsque par quelque accident imprévu, il attire sur lui nos regards, ou que par de longues importunités, il nous arrache quelque aumône. L'Écriture sainte nous apprend, qu'il faut avoir les yeux ouverts, non-seulement, pour voir les nécessités qui se présentent, & que nous connoissons, mais encore pour les chercher & pour les découvrir avant que nous les ayons connues ; & saint Bernard nous enseigne qu'il y a dans le cœur des véritables serviteurs de Dieu une espèce de miséricorde inquiète & curieuse, qui songe à tous les maux qu'on peut souffrir, à tous les biens qu'elle peut faire ; qui voudroit non-seulement soulager tous les besoins, mais encore les prévoir & les prévenir ; qui se reproche tout ce qu'elle n'a pas su ; qui s'impute tout ce que les autres ont enduré ; & qui ne négligeant rien, & veillant sur tout, imite cette Providence universelle, & cette miséricorde infinie, qui sont chargées du soin & de l'assistance du monde : *Ce sont ces hommes de miséricorde*, dont parle le Sage, *qui remplissant tous les devoirs de la piété, soit envers Dieu, soit envers les hommes, ne croyoient jamais avoir assez fait pour le service de l'un, ni pour le soulagement des autres ; & vivoient dans la crainte continuelle de n'avoir pas donné*

Estote
miseri-
cordes :
sicut &
Pater
vester
cœlestis
miseri-
cors est.
Luc. 6.

Illi viri
miseri-
cordiæ
sunt,
quorum
pietates
non de-
suerunt.
Eccl. 44.
10.

assez d'étendue à leur charité, tant ils étoient persuadés qu'il falloit prévoir, & presque deviner les nécessités & les afflictions des pauvres !

Hélas ! MESSIEURS, un des plus saints & des plus sages Pontifes qui aient gouverné l'Eglise de Dieu, ayant appris qu'un pauvre avoit été trouvé mort faute de secours, ses entrailles en furent émues. Il pleura ce malheur, comme si ç'eût été son crime. Quoique sa conscience ne lui reprochât rien sur ses intentions ; il crut que la perte d'un pauvre pouvoit être imputée à tous les riches. Il s'accusa, sinon de dureté, du moins de peu de prévoyance, & s'abstint même durant plusieurs jours de célébrer les saints Mystères : ne jugeant pas que celui-là méritât d'avoir part avec Jesus-Christ, qui négligeoit, ou ignoroit les besoins de ses pauvres ; & croyant qu'une main, qui avoit peut-être manqué de faire une aumône, n'étoit pas propre à offrir ce redoutable sacrifice, jusqu'à ce que la justice de Dieu, ou pour le moins sa miséricorde fût apaisée.

*Saint
Gregoire
le Grand.*

Aujourd'hui on voit languir les pauvres presque sous ses yeux, & on se détourne, de peur d'être obligé de les assister. Les Hôpitaux, que la libéralité de nos pères avoit établis, se ruinent par notre avarice. Des communautés qui servent Jesus-Christ avec ferveur, subsistent à peine de quelques aumônes sollicitées avec soin, & ramassées avec peine. On ne veut entrer dans aucun détail, & l'on n'entend que trop communément ces tristes & cruelles paroles : est-ce à moi à réparer les ruines que le temps a faites ? Suis-je chargé du soin de tous les pauvres ? Dois-je répondre du malheur, ou peut-être de la mauvaise administration des Hôpitaux ?

On ne veut pas même être instruit des raisons qu'on a d'implorer leurs assistances. La plupart se tiennent sur leurs gardes au moindre récit qu'on leur fait des misères publiques ou particulières. Le refus qu'ils font, précède les demandes qu'on leur veut faire. Ils regardent la charité qu'on leur propose comme un impôt que l'importunité des pauvres, ou le zèle indiscret des dévots, vont établir sur leurs richesses. Il faut se servir de pieux artifices pour composer ces assemblées : il faut inviter les uns, attirer les autres, faire valoir les Prédicateurs ; afin que la réputation du Sermon favorise la quête qu'on y doit faire ; & que la curiosité de

termine ceux que la charité n'auroit peut-être pas ébranlés. Cependant, Dieu nous a tous chargés du salut de notre prochain ; & le premier soin que nous devons en avoir, doit être de l'assister, & de lui être utiles.

S'il faut pour être charitable vouloir connoître les besoins d'autrui, il faut en être touché, quand on vient à les connoître. Saint Augustin voulant nous donner une idée de la miséricorde, la définit ainsi : *C'est un attendrissement de l'ame sur les misères d'autrui*, & une inclination de secourir des misérables. Ainsi, cette vertu a deux actions qui lui sont propres ; une intérieure qui touche le cœur ; l'autre extérieure, qui anime la main : l'une, qui attire la compassion ; l'autre, qui attire le secours. Cette vertu tire sa source de Jesus-Christ même. Dieu n'étant pas capable d'altération ni de changement, n'est pas sujet à nos émotions. Il punit sans colère ; il aime sans empressement ; il soulage sans pitié ; il a par excellence toutes les vertus de nos actions, & n'a pas l'infirmité de nos passions ; & si l'Ecriture nous dit, qu'il est touché de nos misères, qu'il souffre avec ceux qui le servent ; c'est ou parce qu'il agit comme nous agissons dans ces passions ; ou pour s'accommoder à la capacité de nos esprits ; ou pour montrer la grandeur de nos crimes qui l'irritent, ou de nos malheurs qui le touchent.

Anima
dolentis
affectus
cum ad-
ditamen-
to bene-
ficii.
August.

L'homme au contraire a de l'inclination à la pitié, & de lui-même n'a pas le pouvoir du secours. Il est infirme avec les infirmes, mais il ne sauroit guérir leurs infirmités. Il est foible avec les foibles, mais il ne sauroit fortifier leur foiblesse. Il est attendri sur les malheureux, & il ne sauroit réparer leur malheur. Mais Dieu & l'homme s'étant unis en la personne de Jesus-Christ, Dieu y devient capable de compassion, l'homme y devient capable de secours. Ainsi ces deux effets sont inséparables de sa miséricorde ; en sorte que la compassion est le principe prochain de l'aumône, & que l'aumône est le fruit nécessaire de la compassion.

Sur quoi saint Grégoire nous enseigne, que souvent on se fait un devoir extérieur de l'aumône, & qu'on la donne comme riche, & non pas comme charitable ; ce qui n'est que la lettre, & non pas l'esprit du précepte : parce qu'en donnant notre bien, nous donnons ce qui est hors de nous ; au lieu qu'en donnant notre compassion, nous donnons une partie de notre cœur, & ce qui est de plus précieux en nous ;

& qu'ainsi cette compassion qui accompagne l'aumône, est un don plus grand que l'aumône même : parce que celui qui a cette tendresse de cœur, ne manquera jamais de donner à son prochain tout ce qu'il peut ; & qu'il n'estimera rien tout ce qu'il lui donne. Or, la plus grande malédiction des riches, c'est d'étouffer ces sentimens de pitié, & de former ces entrailles cruelles & insensibles, que Dieu maudit dans ses Ecritures. La raison en est évidente ; c'est que ne souffrant aucune incommodité dans la vie, on ne pense pas à ce qui peut incommoder les autres. Cet homme qui s'est trouvé en naissant dans l'abondance des biens que ses pères lui ont acquis ; qu'on a élevé dans une vie molle & efféminée ; accoutumé à toutes les délicatesses de la vie ; environné de gens qui ne cherchent qu'à le divertir & à lui complaire ; qui ne fait qu'un long divertissement de toutes les heures du jour ; & qui n'a pour toute incommodité que le dégoût & la lassitude de ses plaisirs, fait-il ce que c'est que d'être dépouillé de tout, & de trainer des jours malheureux ?

Considérez une de ces dames mondaines, accoutumées au luxe, qui ne se repaissent que des plaisirs & des vanités. Le seul nom de la pauvreté les effarouche. Parmi ces propriétés affectées, & cette magnificence dont elles se piquent, la rencontre d'un pauvre leur fait horreur. Si on leur parle des misères d'une prison ou d'un hôpital, leur imagination en est offensée. A peine ont-elles quelques légères indispositions, qui n'ont souvent pour raison qu'une molle délicatesse, & un fade plaisir de se plaindre & d'être plaintes ; comment sauront-elles ce que c'est que de souffrir sans consolation & sans secours ? De-là vient qu'on ne s'occupe pas à prier, parce qu'on a tout ce qu'on désire. On ne pense presque pas à Dieu, parce qu'on est comme enveloppé dans soi-même. On n'agit point par la foi, parce qu'on est enseveli dans les sens. On est sans miséricorde, parce qu'on ne veut ni voir ni connoître les misérables. Accoutumez-vous à ces tristes objets, pour y devenir sensibles. Ecoutez sans vous rebuter, les plaintes que les pauvres vous font, ou les relations qu'on vous fait de leur pauvreté. Visitez quelquefois ces Hôpitaux, qui sont les refuges de tant de forres de besoins & d'infirmités. Entrez quelquefois dans ces retraites, où la honte & la maladie tiennent tant de misè-

res cachées ; & voyant tant d'objets de pitié, formez-vous un cœur pitoyable.

Mais plusieurs vous diront , qu'ils gardent leur tendresse pour leur famille ; qu'il faut songer au plus pressé ; qu'ils ont des enfans dont ils sont chargés , & qu'il faut pourvoir. C'est-là le prétexte de la plupart des pères , qui s'imaginent qu'ils peuvent être avarés pour eux-mêmes , impitoyables pour les pauvres , afin de laisser des enfans successeurs des grands biens qu'ils auront amassés , sans se mettre en peine s'ils en useront bien ou mal. Ne voyons-nous pas tous les jours par expérience , que rien ne porte tant la jeunesse au dérèglement des mœurs que cette abondance , qui joint au penchant qu'on a de pécher , la facilité de le faire ? Ne font-ils pas en leur conscience , que ces richesses , qui ont été le fruit de leurs crimes , seront la matière des débauches de leurs enfans ? Ne vaudroit-il pas mieux qu'au lieu de leur laisser pour héritage la colère du Ciel , le mépris des hommes , la haine de leurs injustices , ils leur eussent laissé l'exemple d'une conduite charitable & chrétienne ? Ne vaudroit-il pas mieux attirer sur eux les bénédictions célestes.

Mais quand toutes ces raisons ne seroient pas évidentes , il est certain que souvent cette avidité d'amasser , n'est pas tant une marque de leur tendresse , qu'une preuve de leur avarice. Ce n'est pas le plaisir de laisser du bien , c'est le plaisir d'en jouir qui les touche. S'ils pouvoient l'emporter avec eux après leur mort , ils en frustreroient l'espérance de leurs héritiers ; & s'ils sont tant de difficulté de donner aux pauvres , il est aisé de juger , que cette dureté vient du défaut de leur charité , non pas du soin de leur famille ; & que leur faute n'est pas de ce qu'ils sont bons pères , mais de ce qu'ils sont mauvais Chrétiens.

Enfin , l'accomplissement de la miséricorde chrétienne , c'est le soulagement des pauvres. Ce qui doit nous obliger de les assister dans leurs nécessités , c'est la considération de nos nécessités propres. Ne sommes-nous pas devant Dieu ce qu'ils paroissent devant nous ? N'avons-nous pas besoin de l'assistance continuelle de sa grâce ? Ne lui demandons-nous pas avec humilité notre pain de tous les jours ? Ne frappons-nous pas incessamment à la porte de sa miséricorde ? Que sont toutes nos prières , que des déclarations sincères de nos nécessités spirituelles ? Ne sentons-nous pas

que notre ame, comme une terre sèche, attend le secours des célestes rosées ? Que s'il est vrai, & il l'est, puisque Jesus-Christ nous l'enseigne : *Qu'on se servira pour nous de la même mesure dont nous aurons mesuré les autres ; avec quel front oserons-nous espérer de Dieu, ce que nos frères ne peuvent obtenir de nous ? & quel sera le succès des vœux que nous lui ferons, puisque nous méprisons ceux qu'il nous fait en la personne de ses pauvres ? D'où je conclus que c'est pécher contre sa miséricorde, que de ne pas assister les pauvres : mais c'est encore pécher contre sa justice.*

L'ECRITURE-SAINTE ne parle presque jamais des richesses, que comme des objets de la justice de Dieu. Si on les regarde dans leur source, elles sont presque toujours corrompues. Qui ne fait que d'ordinaire elles sont le fruit de l'iniquité de ceux qui les ont amassées ? Qui ne fait qu'elles ne croissent qu'avec peine, & qu'elles se répandent comme d'elles-mêmes, quand elles sont entre les mains des gens de bien ? Qui peut s'assurer qu'elles sont venues jusqu'à lui par des voies toutes justes ; & qu'elles n'ont passé que par des mains toujours pures & innocentes ? Qu'il est à craindre qu'on ne puisse dire à tous les riches, ce que le Prophète leur disoit de son temps : *Vous avez dans votre maison du bien des pauvres.* Que les libéralités qu'ils croient faire ne soient pas même des restitutions entières ; & que quelques pauvres qu'ils assistent, ils n'en nourrissent pas encore autant que leurs pères en auront fait ? Si vous considérez leurs effets, elles animent toutes les passions, elles tirent du fond des cœurs les mauvaises inclinations qui y étoient comme endormies ; & par la facilité qu'elles donnent à faire le mal, elles réveillent le penchant qu'on a de le commettre. Si vous en regardez l'usage, qui est-ce qui ne les dissipe pas ? qui ne les répand pas en vanités, ou ne les retient pas comme captives dans une possession inutile ? Ainsi, elles sont presque toujours contraires à la loi de Dieu, lorsqu'on ne les distribue pas en charités & en aumônes ; & vous direz tant qu'il vous plaira : *Je n'ai point du bien d'autrui, & n'en désire pas même. J'use de celui que Dieu m'a donné, & je puis en user à ma discrétion.* Je dis qu'il ne vous est pas libre d'en user ainsi, parce que l'aumône de votre superflu n'est pas un conseil, mais un précepte.

Trois choses distinguent les commandemens des con-

feils. Premièrement, lorsque l'Écriture use du mot de commander : parce que cette expression d'autorité marque une précise nécessité d'obéir. Secondement, quand elle menace de l'enfer : parce que cette condamnation marque une infraction formelle de la loi. Troisièmement, quand l'exécution est ordonnée à tous indifféremment : parce que c'est une marque d'une obligation commune & indispensable. Or je dis que Dieu commande aux riches en termes formels de faire

Præcipio
tibi, ut
aperias
manum
tuam
egenis &
pauperi.

Deut. 1.

11.

Præcipe
divitibus
hujus sæ-
culi faci-
le tribue-
re .. the-
saurizare
sibi fun-
damen-
tum bo-
num in
futurum.

1. Tim.

6. 17.

11.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

17.

l'aumône ; que c'est sous peine de damnation ; & que c'est à tous les riches qu'il le commande. Ce fut l'ordre que Dieu donna dans le Deutéronome. *Je vous commande de donner l'aumône aux pauvres, & à ceux qui en ont besoin.* Il se sert de toute l'autorité de maître : il ordonne comme ne voulant point en dispenser, & il établit le droit du pauvre par le droit de puissance qu'il a sur tous les hommes. C'est par cette même puissance que saint Paul veut que Timothée commande aux riches du siècle de donner abondamment, & de se faire un trésor pour le Ciel, du don qu'ils feront des biens de la terre : *Ordonnez aux riches de ce monde d'être bienfaisans.... de s'acquérir un trésor, & de s'établir un fondement solide pour l'avenir.*

Qui est-ce qui peut douter que Dieu ne menace de l'enfer ceux qui manquent à cette charité ? Je n'ai qu'à rapporter ici la Parole dont Jésus-Christ se sert dans son Évangile. Représentez-vous cet homme riche, qui dans la joie sensible de sa prospérité, se voyoit au milieu des commodités de la vie, & s'entretenoit, ce semble, innocemment de son bonheur avec lui-même. Le seul embarras qu'il a, c'est que ses maisons, quoique vastes, n'ont pas d'espace assez grand pour contenir l'abondance des fruits qu'il a recueillis. *Que ferai je ? car je n'ai point de lieu où je puisse server tout ce que j'ai à recueillir.* Mais il se détermine bientôt. *Voici, dit-il, ce que je ferai.* Il pense à bâtir des maisons. Il se dit à lui-même : voilà de quoi vivre splendidement ; jouissons tranquillement & sans inquiétude, des biens que nous avons amassés pour plusieurs années. Voilà l'image d'un homme aisé, qui semble n'être coupable de rien, & n'avoir tout au plus que le malheur presque inévitable à tous ses pareils, d'être enivré de sa fortune, & de chercher ses commodités, qui se présentent d'elles-mêmes. Ses desirs étoient conformes à la prudence de la chair & à la sagesse du siècle.

Il ne se propose pas d'employer ses biens, à former des

factious & des cabales dans la République, pour opprimer les foibles & ruiner ses ennemis. Il ne va pas couper la haie qui sépare son champ de celui de son voisin, pour étendre les limites de sa terre, & pour accroître d'un héritage étranger celui qu'il avoit reçu de ses pères. Il ne prétend pas absorber le bien des particuliers par des prêts usuraires, ou par des extorsions violentes. Il ne propose pas des partis, & ne cherche pas les moyens de rendre sa Patrie tributaire de son ambition, & d'établir sa maison sur la ruine générale de toutes les autres. Il ne prend pas les conjonctures du temps & des affaires pour troubler le repos des gens du bien, par des procès soutenus à force d'argent, & pour dépouiller d'anciennes familles de leurs biens héréditaires, pour donner des titres honorables à tous les cadets de la sienne. Il ne veut pas même se rendre odieux par un faste déréglé, ni méprisable par une avarice fordide. Il ne songe qu'au plaisir de jouir.

Il n'est point dit que ses biens fussent mal acquis, ou qu'il en usât pour ses débauches; qu'ils fussent le fruit ou la matière de ses injustices. Il ne veut que mener une vie presqu'ordinaire à tous les riches, bâtir, s'habiller, se nourrir, se satisfaire par l'usage délicieux des commodités & des richesses superflues. Il n'en vient pas même à l'exécution; il s'arrête à la volonté. Cependant il est cité la même nuit devant le tribunal de Dieu. *Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton ame cette nuit même.* Mais peut-être est-ce un exemple extraordinaire, & une punition sans conséquence: peut-être est-ce un homme que Dieu sacrifie à sa justice, pour retenir les autres dans le devoir, par une crainte salutaire. Non, MESSIEURS, c'est une loi établie, inviolable, générale; Jésus-Christ y ajoute une conclusion terrible: *Il en arrive de même à tous ceux qui sont riches pour eux & non pas pour Dieu.*

Dites après cela que vous avez du bien, & que ce n'est que pour en user, que vous ne voulez pas de celui des autres; mais que vous vous réservez le droit d'employer celui que vous avez amassé; & sur ce prétexte, croyez-vous innocent tant qu'il vous plaira. La vérité vous enseigne que vous vous amassez un trésor de colère & de vengeance pour le jour du Jugement, & peut-être même pour ce monde. Ne voyons-nous pas tous les jours ces richesses amassées à la

Stultus ;
hac nocte
ante ani-
mam
tuam re-
petunt à
te. *Ibid.*
Sic est
qui sibi
thesauri-
fat &
non est
in Deum
dives.
Ibid. 22.

*Vidit impi-
pium su-
per exal-
tatum....
transivi,
& ecce
non erat.
Psal. 39.
35.*

hâte, se diffiper sans qu'on s'en aperçoive. *J'ai vu*, dit le Prophète, *des impies élevés; j'ai repassé, & ils n'étoient plus.* Après avoir servi de spectacle de vanité à la vanité des hommes, ils deviennent les spectacles publics des révolutions humaines. La vie est pleine de ces exemples. Ils se sont élevés sur les ruines des autres, d'autres s'éleveront sur le débris des leurs. Comme ils avoient opprimé les foibles, ils deviennent la proie de ceux qui sont plus puissans qu'eux; & par un jugement terrible, mais équitable, après avoir eu l'orgueil des richesses, ils attirent sur leurs seconds ou troisièmes héritiers la honte d'être déchus de leur bonheur, & d'être tombés dans la pauvreté.

Mais quand ces jugemens de Dieu ne s'exerceroient pas dès ce monde; que répondront-ils, lorsqu'au terrible jour de la colère, le sang des pauvres criera vengeance contre eux? Jésus-Christ fondera l'arrêt éternel de leur condamnation sur le défaut de leur charité, & sur ce qu'ils n'auront pas assisté ceux qui auront eu faim ou soif. Que répondront-ils quand ils seront accusés par tant de voix? On comptera jusqu'aux moindres soupirs de ceux qu'ils auront abandonnés; & ces hommes sans miséricorde, seront jetés au feu éternel.

Ainsi vous en arrivera-t-il, à vous, qui prenez vos aises; & qui avez vos consolations en cette vie, sans vous mettre en peine des pauvres, qui gémissent tous les jours à votre porte. A vous, qui prenez le bien qui leur est nécessaire à l'entretien de leur vie, pour le prostituer à votre luxe, & pour en faire des trophées de votre vanité. A vous, qui vous plaignez que les temps sont mauvais, & que les charges sont extrêmes; & qui ne trouvant pas que ce soit une raison, pour diminuer votre luxe, en faites pourtant un prétexte pour retrancher de vos aumônes. Sauvons-nous, MESSIEURS: peut-être le Souverain Juge n'attend-il plus que cette occasion pour éprouver votre charité. Peut-être que l'aumône que vous ferez aujourd'hui décidera de votre salut éternel. Peut-être la compassion que vous aurez pour ces hommes que Dieu a éclairés des lumières de sa vérité, en les ramenant dans son Eglise, vous attirera un accroissement de foi & une augmentation de charité, qui fera le germe de la gloire éternelle, que je vous souhaite. *Au Nom du Père, & du Fils, &c.*

*Nou-
veaux
Catholi-
ques.*